

## CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 22 OCTOBRE 2021

\*\*\*\*\*

**Présents** : DAIRE Christian, BALADE Jean-François, BERRON Jean-Luc, BOUCAU Jean-René, BOUCAU Marie-Claude, CATTANEO Jacques, CHRÉTIEN Romain, DESCLAUX Nadège, DOUMERC Marjorie, DUBOS Jean-Pierre, FAVIER Jacques, FUMEY Wilfrid, LAMARQUE Bernard, MALEPLATE-JANUARD Laurie, NORGUET Nadine, PINAUD Nicolas, SESE-DUVILLE Dominique, RATEAU Christian, SOUPERBAT Danielle, VERVOUX-CARREYRE Émeline - **Excusés** : JEANSON Claire (pouvoir à M. BOUCAU), MARTAIL Sonia (pouvoir à Mme NORGUET), SEDANO Bernadette - **Secrétaire** : SESE-DUVILLE Dominique

### ORDRE DU JOUR :

#### **I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021**

#### **II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

- > 2021-10-1 : Renouvellement de la convention ECOSUITE (suivi énergétique) avec le SDEEG
- > 2021-10-2 : Décision Modificative n°4 au budget communal 2021
- > 2021-10-3 : Reversement de la subvention de la FFT par le Toulonne Tennis Club pour les travaux de remplacement des projecteurs des courts
- > 2021-10-4 : Dédommagement du sinistre de Mme LEVEQUE Claire
- > 2021-10-5 : Délégation de signature à M. FAVIER en vue de la cession de la parcelle A880 à Gironde Habitat

#### **III : INFORMATIONS**

- 1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- 2 > Présentation du Rapport d'activité 2020 de la CdC du Sud-Gironde par M. le Maire
- 3 > Compte rendu de la Commission Agenda 21 du 4 octobre 2021 par M. BOUCAU
- 4 > Recrutement d'un nouvel agent technique en contrat d'accompagnement dans l'emploi
- 5 > Agenda : Réunions « Bilan de mandat » et « Retour d'expérience crue de la Garonne de février 2021 ».

#### **IV : QUESTIONS DIVERSES**

\*\*\*\*\*

### ORDRE DU JOUR :

#### **I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2021**

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

#### **II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE**

#### **> 2021-10-1 : RENOUELEMENT DE L'ADHESION A LA FORMULE « ECOSUITE » DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT A L'EFFICACITE ENERGETIQUE DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE ELCTRIQUE DE LA GIRONDE (S.D.E.E.G)**

M. le Maire informe les élus que la convention ECOSUITE souscrite par la commune de TOULENNE auprès du SDEEG en octobre 2015 est arrivée à son terme. Afin de continuer le travail accompli ces dernières années, de suivre les données énergétiques, d'en détecter des dérives éventuelles et de continuer le programme de rénovation énergétique des bâtiments communaux, M. le Maire propose de renouveler cette convention pour une durée de 5 ans supplémentaires, soulignant la qualité du travail réalisé par le service « Transition Energétique du SDEEG », ainsi que l'intérêt pour la commune de bénéficier de cette expertise dans le cadre d'un accompagnement personnalisé. M. le Maire lit la délibération suivante :

Vu l'article L5212-16 du code général des collectivités territoriales relatif aux syndicats à la carte,  
Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) modifiés par arrêté préfectoral en date du 22 août 2006,

Face au contexte énergétique et environnemental, le SDEEG souhaite inciter les communes à s'engager sur la voie de l'utilisation rationnelle de l'énergie en les accompagnant dans la mise en œuvre de leur politique de bonne gestion énergétique. Ainsi un dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du patrimoine bâtiments des communes adhérentes au SDEEG est lancé. En adhérant à la formule « ECOSUITE » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique, la Commune accède,

entre autres, aux prestations suivantes :

- la création d'un Plan Pluriannuel d'Investissements ;
- un appui technique en éclairage public (concrétisé par le renouvellement total de notre parc d'éclairage public cette année)
- la mise à disposition d'un progiciel de suivi énergétique ;
- un bilan annuel des consommations d'énergies ;
- la valorisation des Certificats d'Economies d'Energies ;
- un accès à des études spécifiques :
- étude de faisabilité des solutions d'approvisionnement en énergie ;
- étude de faisabilité en énergies renouvelables ;
- l'aide à la rédaction et à la passation de marchés d'exploitation des installations thermiques
- prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'efficacité énergétique de bâtiments neufs ou en réhabilitation lourde.

Le montant de l'adhésion à la formule « ECOSUITE », que la Commune s'engage à verser au SDEEG, se présente de la manière suivante : un coût fixe annuel des prestations qui varie en fonction du nombre d'habitants : 0,25 €/habitant (soit 680 € par an environ).

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, justifiant l'intérêt de renouveler l'adhésion à la formule « ECOSUITE » du dispositif d'accompagnement à l'efficacité énergétique du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (SDEEG) selon les modalités décrites dans la convention d'adhésion, telles qu'approuvées par délibération du bureau syndical du SDEEG en date du 11 juin 2015, le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité** des membres présents et représentants, décide de renouveler son adhésion au dispositif du SDEEG à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021 pour une durée de 5 ans. Le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour la signature de la convention d'adhésion et des mandats de représentation des fournisseurs d'énergies.

M. CATTANEO tient à souligner la grande disponibilité et la compétence des agents du SDEEG qui apportent précisions et aide pour le suivi énergétique des installations et bâtiments communaux, dont Mme Vanessa MUSQUET qui est en charge du suivi de notre commune.

#### > 2021-10-2 : DECISION MODIFICATIVE (N°4) – BP 2021 COMMUNE

M. le Maire expose au conseil municipal que les crédits prévus à certains articles du budget communal doivent être majorés ou minorés sur le budget de l'exercice 2021, tels que présentés ci-après :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00 €	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6411 : Personnel titulaire	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64168 : Autres emplois d'insertion	0,00 €	14 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	21 500,00 €
<b>TOTAL R 013 : Atténuations de charges</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>21 500,00 €</b>
D-022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 022 : Dépenses imprévues ( fonctionnement )</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0,00 €	1 700,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 700,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-7478 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 200,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 200,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>500,00 €</b>	<b>23 200,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>22 700,00 €</b>

INVESTISSEMENT				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 700,00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>1 700,00 €</b>
R-10226 : Taxe d'aménagement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	9 000,00 €
<b>TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>9 000,00 €</b>
R-1318-54 : CONST. CUISINE/RESTAURANT SCOLA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 700,00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 700,00 €</b>
D-165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 16 : Emprunts et dettes assimilées</b>	<b>0,00 €</b>	<b>500,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-21318-200 : Travaux Bâtiments Communaux	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-53 : CONSTRUCTION EQUIP. SPORTIFS	0,00 €	4 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2158-54 : CONST. CUISINE/RESTAURANT SCOLA	0,00 €	7 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-170 : Acquisition de matériel	0,00 €	1 900,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 900,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 400,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>16 400,00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>39 100,00 €</b>		<b>39 100,00 €</b>

Le conseil municipal, après avoir délibéré, approuve à l'unanimité les virements de crédits indiqués ci-dessus, aux fins notamment :

- d'inscrire en recettes les nouveaux crédits liés au « remboursement sur rémunération du personnel » (cpte 6419) [Assurance statutaire pour MO, TPT et CITIS et ASP pour CAE] et les affecter aux charges de personnel pour 21.500 €.
- d'ajouter 2.200 € aux crédits prévus au prog. 200 « Club House Football » pour régler les frais liés à la réparation des portes et volet roulant suite à vandalisme ; seulement 1.200 € pris en charge par notre assureur.
- d'ajouter 9.600 € aux crédits prévus au prog. 54 « restaurant scolaire » pour régler les frais liés à l'achat de matériel de cuisine améliorant les conditions de travail des agents (5 charriots à plateaux à niveau constant, 1 charriot chauffant pour assiettes, 2 charriots à desservir sur mesure) et inscrire les 5.700 € attribués en subventions par le FIPHFP sur cette opération.
- d'ajouter 4.100 € aux crédits prévus au prog. 53 « Equipements sportifs » pour régler les frais liés au remplacement du réservoir de la pompe du forage du stade
- de faire glisser 1.900 € du programme d'investissement 54 « restaurant scolaire » au programme 170 « achat de matériel » suite à l'imputation comptable des frais d'achat du nouveau coupe-légumes du restaurant scolaire sur ce dernier.
- de provisionner 500 € à l'article 165 (Dép. INV) pour rembourser le dépôt de garantie à la locataire ayant quitté le logement communal B du 6 bis Route de la Garonne

Ces opérations s'équilibrent par le virement entre sections à hauteur de 1.700 €, ainsi que par la majoration des recettes de taxe d'aménagement (+9.000 €) par rapport aux prévisions budgétaires initiales.

### > 2021-10-3 : REMPLACEMENT DES PROJECTEURS DES COURTS DE TENNIS - REVERSEMENT SUBVENTION FFT PAR LE T.T.C.

Dans le cadre du financement des travaux de rénovation de l'éclairage des 3 courts de tennis (opération réalisée en juin 2020), la commune de Toulonne a accompagné le « Toulonne tennis Club (T.T.C.) » pour déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Fédération Française de Tennis (FFT). Le remplacement des projecteurs par le SDEEG (pour la somme de 19.868,06 € HT) répond aux exigences demandées par la FFT pour l'octroi de la subvention d'un montant total de 3.000 €. La pratique de la FFT est de verser la subvention directement à l'association de tennis locale, une fois tous les documents d'achèvement du chantier fournis, à charge à l'association de rétrocéder la subvention à la commune, propriétaire des terrains.

Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à demander au « Toulonne tennis Club (T.T.C.) » la rétrocession vers la commune de la subvention de 3.000 € accordée par la FFT. Cette subvention est à reverser à la

commune après perception de ladite subvention par l'association « Toulonne tennis Club (T.T.C.) ». M. le Maire est autorisé à signer tout document relatif à ce dossier.

#### **> 2021-10-4 : DEDOMMAGEMENT DU SINISTRE DE MME LEVEQUE**

M. le Maire expose au conseil municipal que le 15 juillet dernier, lors d'une opération de tonte d'un espace vert public au moyen d'une tondeuse autoportée, un agent technique a involontairement percé par la projection d'un débris la piscine « tubulaire, ronde, hors sol » de Claire LEVEQUE, demeurant au 33c rue des pins francs à Toulonne. Afin d'être réactif et en l'absence de déclaration auprès de notre contrat d'assurance de dommages aux biens (notamment pour limiter la sinistralité du contrat dommage aux biens), décision a été prise en suivant de procéder à son remplacement par l'achat d'un modèle similaire auprès du magasin CASH PISCINE (309,00 € TTC). Dans l'objectif de réparer entièrement ce sinistre, M. le Maire propose aux conseillers municipaux de prendre en charge également les frais liés au remplissage des 15 m<sup>3</sup> d'eau potable assainis, en remboursant la somme de 50,49 € (cinquante euros et quarante-neuf centimes).

M. le Maire demande aux conseillers municipaux d'accepter le remboursement de cette somme à Mme Claire LEVEQUE, afin que les services du Trésor Public prenne en charge le mandat correspondant. Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal accepte **à l'unanimité** cette proposition.

M. FAVIER rappelle que les piscines hors sol installées pour une durée supérieure à 3 mois et d'une surface supérieure à 10 m<sup>2</sup> doivent être déclarées en mairie. Si les conditions sont réunies, il sollicitera Mme LEVEQUE pour réaliser le dépôt d'une déclaration préalable. Il souligne que cela peut représenter une source de recettes fiscales pour la commune. M. RATEAU souhaite connaître le montant de la taxe d'aménagement appliquée à ces installations, ainsi que le coût du surplus fiscal. M. BOUCAU attire l'attention sur d'autres installations de piscines démontables. M. CATTANEO demande alors à faire cette démarche auprès de l'ensemble des administrés ayant installé une piscine démontable pour une durée supérieure à 3 mois. Il questionne l'assemblée sur les moyens à mettre en œuvre pour les informer : article bulletin ? autre ... Mme SESE-DUVILLE rappelle que toutes règles d'urbanisme sont mises à jour sur le site internet de la commune. M. le Maire attire l'attention des élus sur les difficultés de contrôle de la date et de la durée d'installation des piscines démontables, rappelant que le fait déclaratif prévaut en matière fiscale.

#### **> 2021-10-5 : DELEGATION DE SIGNATURE EN VUE DE LA CESSION DE LA PARCELLE A880**

M. le Maire rappelle aux élus municipaux la délibération du conseil municipal du 22 janvier 2021 décidant à l'unanimité de céder à Gironde Habitat la parcelle cadastrée A880 sise au « 3 bis Rue de l'église » à Toulonne d'une contenance de 10 a 70 ca, au prix de 90.000 €, en vue de la réalisation du projet de construction de logements sociaux et d'urgence. M. le Maire fait part de la finalisation en cours de ce dossier auprès de l'étude de Maître Chantal LALANNE, notaire à LANGON 60 cours des fossés. Un rendez-vous a été fixé au mercredi 17 novembre à 10h30 pour la signature de l'acte définitif.

M. le Maire étant retenu par d'autres obligations à cette date, et mention expresse n'ayant pas été stipulée dans la délibération indiquée ci-dessus, il demande au conseil municipal de donner pouvoir également à M. Jacques FAVIER, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme (ou à tout autre adjoint au Maire en cas d'indisponibilité de ce dernier), pour signer à sa place cet acte de vente à cette date (ou à toute autre date le cas échéant). Après avoir entendu le rapport de M. le Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte **à l'unanimité** cette proposition.

### **III : INFORMATIONS**

#### **1 > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours**

**N° 2021-TOUL-59** TERRAINS DU SUD cèdent à l'ASL « La Lisière de Castaing » la voirie dénommée « allée de la lisière » et « allée de Castaing », cadastrées section B 3348-4131-4133-4134-4150-4151-4152 d'une superficie de 3 478 m<sup>2</sup> à titre gratuit.

**N° 2021-TOUL-60** DOMOFrance vend un ensemble d'habitations (40 logements individuels), sis 2 à 49 rue Tustoc, cadastré section B 3063-3682-3683-3685-3686-3688-3689-3691-3692 sur un terrain d'une superficie totale de 25 114 m<sup>2</sup> au prix de 3 380 638 €.

**N° 2021-TOUL-61** M. LABAT vend une maison d'habitation sise 28 rue Jean Cabos cadastrée section B 3419-3412-3417-3422-3424 sur un terrain d'une superficie totale de 300 m<sup>2</sup> au prix de 79 900 €.

**N° 2021-TOUL-62** Les conjoints MATE vendent une maison d'habitation, sise 2 bis allée des Peupliers, cadastré section B 1542-lot B sur un terrain d'une superficie totale de 363 m<sup>2</sup> au prix de 222 000 €.

**N° 2021-TOUL-63** Mme VEREMEENCO vend une maison d'habitation sise 24 Rue Jean Cabos cadastrée section B 585-1748 sur un terrain d'une superficie totale de 1 181 m<sup>2</sup> au prix de 260 000 €.

**N° 2021-TOUL-64** M. et Mme LAMARLIERE cèdent à la commune de TOULENNE la voirie de l'allée des Écureuils cadastrée section B 2930 d'une superficie totale de 851 m<sup>2</sup> au prix de 1 €.

**N° 2021-TOUL-65** M. François GAUTHIER vend un terrain sis allée de Louloumet cadastré section A 911 sur un terrain d'une superficie totale de 6 m<sup>2</sup> au prix de 1 €.

**N° 2021-TOUL-66** Les conjoints VIEILLEFOND vendent une maison d'habitation sise 24 Rue de Millassot cadastrée section B 1573, 1574 et 2473 sur un terrain d'une superficie totale de 1 268 m<sup>2</sup> au prix de 232 431,40 €.

**N° 2021-TOUL-67** Les conjoints DUFFIET et LABAT vendent un immeuble à usage commercial sis 70 avenue du 8 mai 1945 sur un terrain cadastré B156-1927-1929 d'une superficie de 910 m<sup>2</sup> au prix de 300.000 €. Cet immeuble accueillait jusqu'à présent la SARL « Le Bistrot » qui vient d'être placée en liquidation judiciaire. M. LACOUBE a fait une proposition de rachat des murs et du fonds de commerce en vue de créer une maison médicale pluridisciplinaire, en impliquant notamment dans ce projet les médecins installés à Toulonne. M. le Maire a proposé à M. Lacoude de céder à la commune la licence IV rattachée à ce commerce, mais les dispositions du CGCT et du Code de la santé publique semblent s'opposer à cette pratique du fait qu'il ne s'agit pas du dernier commerce qui détient cette licence sur le territoire communal. Les futurs accès à cet établissement seront à aménager pour sécuriser la circulation et le stationnement des véhicules.

Le Conseil Municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

## **2 > Présentation du Rapport d'activité 2020 de la CdC du Sud-Gironde par M. le Maire**

Conformément aux dispositions du CGCT, M. le Maire présente aux élus municipaux le rapport d'activité 2020 de la Communauté de Communes (CdC) du Sud-Gironde, en reprenant les grands axes de ce document. Il souligne que l'année 2020 fut principalement marquée par l'élection d'un nouveau président, la mise en place d'une nouvelle équipe ainsi que par la désignation de vice-présidents référents de proximité sur le territoire des anciennes CdC.

M. le Maire détaille ensuite l'action des services communautaires liée au développement économique, à l'aménagement de l'espace et à l'élaboration des documents d'urbanisme, à l'environnement, à l'action sociale, aux équipements culturels, sportifs et de loisirs, à l'animation de la politique locale de santé ou encore au point d'accès au droit. Pour chacune de ces compétences, il donne des exemples de réalisations correspondant à des sujets toujours d'actualité : la mise en œuvre du nouveau ponton à Langon ; la création du conseil de promotion du commerce de proximité pour aider et accompagner les commerces locaux lors de la crise sanitaire ; le futur PLUi ; l'accueil des gens du voyage (nouvelle compétence communautaire) avec l'opération de résorption de l'habitat indigne à St-Pierre de Mons (aucune charge supplémentaire pour la collectivité) ; le Plan Climat Air Energies Territorial ; engagement de la réflexion sur la prise de compétence mobilité ; l'installation de la fibre (participation communale prélevée sur l'attribution de compensation) ; le lancement des travaux de la médiathèque, le développement de l'activité du Point d'accès au droit ; ainsi que l'ensemble des actions menées lors de la crise sanitaire : continuité des services (accueil des enfants du personnel prioritaire), maintien des permanences de Lieu d'Accueil Enfants Parents, renfort des services aux personnes âgées, adhésion au CLICG du Sud-Gironde.

Du point de vue budgétaire, il s'avère que les services à la population (enfance et aide à domicile, portage des repas, culture, piscine) disposent des budgets les plus importants, leurs recettes étant marquées structurellement par la faible participation financière de leurs usagers. Cette fin d'année 2020 a été marquée également par les difficultés financières de la CdC provoquée par l'annonce du départ d'Airbus. Cette situation souligne pour M. le Maire la nécessité de développer de nouvelles zones d'activités.

Vu la communication à tous les élus communaux de TOULENNE du rapport d'activité 2020 de la CdC du Sud-Gironde, le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne acte à M. le Maire de la présentation en séance publique de ce document.

### 3 > Compte rendu de la Commission Agenda 21 du 4 octobre 2021 par M. BOUCAU

M. BOUCAU présente ci-dessous de manière synthétique le compte rendu de cette réunion :

#### I / Point sur les actions 2021 et sur la poursuite des actions engagées les années précédentes :

- **Information et sensibilisation au développement durable :**
  - Rédaction d'articles sur le bulletin communal et sur le site internet concernant les économies d'eau et d'énergies, les alternatives à l'utilisation des produits phytosanitaires.
  - Articles à renouveler en incluant d'autres thèmes : broyage végétaux, utilisation BRF, mise en place éclairage LED... : appel aux rédacteurs lancé.
  - Conférence à organiser autour des thèmes développement durable (changement climatique, autoconsommation électrique...) :
    - Conférence à organiser avec la commission culture. Choix du thème et des intervenants à réaliser, ainsi qu'un budget à prévoir ~ 500 € : les contraintes sanitaires s'estompant, attente de propositions d'intervenants. Appel à idées.
- **Entretien espaces enherbés :**
  - Suite à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires : le bilan des solutions mises en application a été réalisé : entretien mécanique de certains espaces (trottoirs) avec matériel spécifique (réciprocateurs, brosses rotatives), désherbage chimique avec utilisation de vinaigre (acide acétique), désherbage thermique avec appareil « ripagreen ».
  - Etude globale par un cabinet sur l'aménagement des trottoirs, du stationnement et de la circulation à réaliser.
    - Une étude de mobilité va être réalisée par la CdC, il est nécessaire d'attendre ses résultats qui impacteront l'aménagement local : difficile aujourd'hui d'identifier des rues potentiellement aménageables sans connaître le projet mobilité CdC plus finement.
  - Un essai de laisser des trottoirs enherbés à tondre rue de l'Eglise, début de la rue des Gravières, rue des Videaux.
    - Cet essai a montré l'intérêt (aspect esthétique, moins de minéralisation, conservation de la perméabilité des sols), mais aussi les limites, notamment le coût en temps : jusqu'à 6 fois plus que le traitement au vinaigre. Dans l'avenir, pourquoi pas un côté enherbé à tondre, un côté minéralisé, mais pas n'importe où et sans oublier l'aspect chronophage. Un test pourrait être réalisé dans un lotissement. Un inventaire est à réaliser dans les lotissements existants, puis en choisir un sondant les résidents : un lotissement identifié avec trottoirs engravés, celui de la Chêneraie, mais la présence importante de glands tombant au sol est défavorable à un essai d'enherbement....
    - En ce qui concerne la perméabilité des sols, la question du traitement des sols des parkings dans les futures ZAE est posée. Une réponse se trouve dans le règlement des OAP des dites zones (partie 5 B gestion des eaux pluviales : « Les eaux pluviales seront collectées et infiltrées par des noues ou des espaces publics ouverts, participant à la qualité paysagère du projet et au sein de chaque parcelle privée » (...) « Le débit après aménagement ne devra pas être supérieur au débit de fuite initial »)
- **Kit développement durable & gobelets réutilisables :** continuer les actions d'information auprès des associations et donner l'exemple lors des manifestations organisées par la Mairie.
  - L'interdiction des gobelets et autres couverts en plastique pérennise et conforte cette action.
- **Economies d'énergie :**
  - Reprise des propositions de l'étude du SDEEG et ciblage des actions réalisables (critères de choix par ex. coût/bénéfice) : parmi les actions préconisées, les moins onéreuses ont été réalisées, il reste maintenant les plus lourdes (type isolation de bâtiment, rénovation système de chauffage) : après la rénovation du chauffage du groupe scolaire l'isolation de la coursive est à envisager.
    - Les économies de chauffage de l'école sont estimées à 22% pour l'hiver 2020. L'isolation de la coursive repoussée en 2022, ainsi que la réfection et l'isolation du complexe sportif. L'isolation de la toiture mairie devrait se faire avant la fin de l'année.

Le remplacement des lampes défectueuses dans les bâtiments par des lampes basse consommation ainsi que la mise en place de détecteurs de présence pour l'éclairage des pièces de passage se poursuivent.

➤ Programme de remplacement de toutes les lampes d'éclairage public par des LED en 2021 ainsi que les éclairages néons par des leds à l'école (économie de 40 à 50 %).

- **Education des enfants aux gestes éco citoyens :**
  - Poursuite de l'action compostage et test du compostage de déchets organiques du restaurant scolaire : poursuite de l'action en 2021 (obligation en 2022).
  - Poursuite de l'action éducative engagée pour éviter le gaspillage des repas au restaurant scolaire.
- **Obtention du label « territoire BIO engagé » :** ce label distingue les collectivités exemplaires dans le domaine « bio ». Il s'adresse aux collectivités qui ont réussi à atteindre les préconisations du Grenelle de l'Environnement en matière de surface agricole cultivée en bio (> 6%) ou d'approvisionnement de leur restauration collective (au moins 20% de produits bio dans les menus). La démarche devrait aboutir en 2021.
  - Les 20% portent sur le coût des denrées et non sur le volume. En volume, nous dépassons largement les 20%, en coût nous parvenons à 18%. Cependant, l'obtention des labels peut entraîner des contraintes (grammage à respecter pas toujours adapté à l'âge des enfants en primaire) ce qui peut aller à l'encontre de la lutte contre le gaspillage...
- **Actualités de l'Agenda 21** sur le site internet : actualisation d'informations sur l'interdiction des produits phytosanitaires et autres pratiques. Apports d'informations relatives à l'économie sociale et solidaire. D'autres informations pourraient concerner les projets comme le magasin coopératif à Langon, la recyclerie, la ressourcerie au Sictom : à poursuivre....
- **Cheminements doux** sur la commune : suivi des projets de lotissements (Gaubert) devant intégrer des cheminements doux et extension du réseau existant : « Menjots ». Participation à l'étude sur les mobilités dans la zone Langon Toulennaise et au schéma d'aménagement RD 1113 traversée complète de la commune. Intégration dans les différentes OAP du PLUi.
  - Action à poursuivre et à intégrer dans le futur schéma de circulation.
- **Cartographie** des chemins doux de Toulennaise : projet à réaliser.
  - Peut-être en 2022 ?
- **Espaces verts** : lors d'abattages ou de coupes sanitaires, pour chaque arbre coupé et/ou mort remplacement par 2 arbres plantés, à réaliser sur les parcelles coupées & le bois communal en étant vigilant sur les espèces adaptées au changement climatique :
  - Remplacement des arbres coupés cour école maternelle & primaire. Au bois communal, les acacias morts ou dépérissants côté allée du bois pourraient être remplacés par d'autres essences. Budget à prévoir et projet à renouveler avec les enfants de l'école.
- **Lutte contre les frelons asiatiques** : sensibilisation (bulletin communal et distribution de pièges/policier municipal). Relance par articles dans le bulletin et sur le site internet dès février 2021 avant la période de reproduction des frelons. Pièges à disposition au secrétariat, voir le stock et prévoir commande si besoin.
- **Diminution / valorisation des déchets** : développer l'information sur les méthodes permettant la diminution de déchets. Diffusion des plaquettes d'information du SICTOM + articles. Valorisation des coupes et tailles par broyage puis paillage/compostage avec l'achat d'un broyeur pour la commune. Amélioration de la répartition des PAV sur la commune. Poursuite du ramassage des déchets verts d'avril à novembre.
  - Projet de réaliser un test d'une journée de broyage ouverte aux toulennais avec le broyeur du Sictom. Voir faisabilité & période à déterminer avec M. BALADE et services techniques.

- **Etude de faisabilité** pour produire de l'électricité à partir de panneaux photo voltaïques sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de l'autoconsommation, l'objectif étant de réduire la facture d'énergie. A envisager pour le prochain projet de bâtiment communal. Etude à demander au SDEEG lors de la réfection de toitures de bâtiments (Complexe sportif, Mairie, aménagement ateliers/garage Messine).

- **Jardins communaux** : Pour 2021, toutes les parcelles disponibles sont louées. Proposition aux jardiniers de se constituer en association : réitérée sans succès à ce jour.

- **Cale du port** : poursuite du nettoyage par le service technique et l'entretien du bâti par l'association

« Adichats ». En cours, 1<sup>ère</sup> tranche/3 réalisée en 2020. Nettoyage régulier programmé par les ST.

- **Groupe « Habitat »** : dans le cadre de la dimension sociale Agenda 21, un groupe de travail est constitué avec pour mission le traitement des problèmes d'habitat indigne ou indécent. Une opération RHI pourrait être envisagée au cours du prochain mandat (route de Sèves & quartier Gavach).

- Mise en place du permis de louer et de la déclaration de mise en location votée en décembre 2020 avec effet à partir de juillet 2021. L'organisation pratique est réalisée (moyens humains, matériel, circuit information, documents). A ce jour, 12 dossiers de demande d'autorisations locatives et 3 de déclarations ont été déposés.

- **Lutte contre la fracture numérique** : en complément de la mise en place du réseau très haut débit, sur l'ensemble de la Gironde, la commune propose de développer un service de soutien aux administrés en difficulté face à l'approche numérique en partenariat avec l'ADAV.

- Un premier bilan indique une fréquentation moyenne de 2 personnes /mois à l'ADAV et 12 utilisateurs sur les 9 premiers mois de l'année à la mairie.
- Ainsi que formations informatiques initiées par la mairie

## **II / Propositions de nouveaux projets :**

- **1 / Sensibilisation à la protection de l'environnement** : organisation d'une opération « ville propre » avec participation des Toulonnais (assos, privés) à programmer au printemps 2022 et à préparer dès cette fin d'année : réunion de préparation à fixer.

- La proposition est de retenir le bois de Jean Blanc pour une date courant mai 2022. Un appel pourrait être fait auprès de plusieurs associations toulonnaises : RAPETOU, Chasseurs .... Nicolas Pinaud est volontaire pour piloter le projet.

- **2 / Recyclage** : Mise en place de la récupération de cartouches d'imprimantes & photocopieuses à la mairie & école avec l'entreprise « solidarité cartouche » ... Une opération similaire pourrait se faire pour les piles usagées (opération de récupération à articuler avec le téléthon).

- La convention de partenariat a été signée en septembre 2020 avec la société « Solidarité Cartouche », les bornes sont en place. Un rappel pourrait être fait dans le bulletin & site internet.

- **3 / Mise en valeur de la flore, de la faune des bois communaux** : avec quelle association travailler ? Quel type d'action mettre en œuvre ? Réaliser un inventaire de la faune, de la flore, de l'avifaune. Identifier les espèces d'arbres, de plantes, d'insectes. Réaliser des photos pour expositions. Mobiliser la participation du public, des enfants. Projet à affiner et à préciser.

- L'association « L'Auringleta », qui intervient dans le cadre d'une activité Nature auprès des enfants de l'école, prévoit une activité centrée sur ce thème.

## **4 > Recrutement d'un nouvel agent technique en contrat d'accompagnement dans l'emploi**

Afin de pallier à l'absence de Fabrice LUCET consécutivement à sa mutation sur la commune de Landiras, M. le Maire informe les élus que la candidature de M. Olivier ROIGNAU, né le 19 février 1973, demeurant 17 place de l'horloge à Toulonne, a été retenue pour accomplir les fonctions d'agent technique polyvalent au sein des services techniques communaux. Ce dernier a pris ses fonctions à temps complet le 18 octobre 2021 dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) de 12 mois (renouvelable 1 fois).

Disposant de qualification professionnelle en peinture et titulaire du permis PL, M. Olivier ROIGNAU a touché divers secteurs d'activités au cours de sa carrière. Sa fonction récente d'ouvrier polyvalent auprès d'AIMC (mis au profit de la commune dans le cadre du remplacement de Christophe ROY) lui a permis de montrer son aptitude à bien s'intégrer au sein de notre équipe technique et à exécuter correctement les tâches qui lui ont été confiées.

Dans le cadre de ce recrutement en parcours emploi compétence (PEC) avec Pôle Emploi, il a été décidé de renforcer ses savoir-faire suivants : conduite de tondeuse autoportée et utilisation de la grue auxiliaire de chargement de véhicules par l'obtention de CACES, utilisation de produits et d'outils de désherbage par l'obtention du « certiphyto », ainsi que les techniques d'entretien des espaces verts et naturels auprès du CNFPT. L'Etat va prendre en charge financièrement 80 % des 30 premières heures hebdomadaires de ce CAE. Le coût annuel net pour la commune de ce recrutement est estimé à 10.000 €. M. le Maire appelle à mettre en balance ce montant pour un agent non qualifié



avec les 38.000 € précédemment dépensés pour le poste d'agent de maîtrise, tout en soulignant qu'il a été compliqué d'obtenir des candidatures en CAE répondant à nos besoins.

## **5 > Agenda : Organisation de prochaines réunions**

Les élus municipaux sont invités à participer aux réunions suivantes :

- Mercredi 8 décembre 2021 à 18h30 : bilan de mandat
- Jeudi 16 décembre 2021 à 18h30 : bilan de la gestion de la crue de la Garonne de février 2021

Un ordre du jour de ces réunions sera transmis au préalable pour servir de base de réflexions.

M. le Maire informe également les élus de l'organisation du Repas de Noël avec les enseignants et le personnel communal jeudi 16 décembre prochain à midi au Complexe sportif. Les vœux au personnel seront présentés vendredi 7 janvier à 18h30, ceux à la population et aux nouveaux venus (2020 et 2021) samedi 8 janvier.

## **IV : QUESTIONS DIVERSES**

M. le Maire informe les conseillers municipaux de la décision du dernier conseil communautaire de la Communauté de communes du Sud-Gironde que la CdC de faire réaliser les travaux de réparation de l'ensemble du système d'endiguement à Toulence puis à Verdelaïs, après avoir conventionné avec les ASA. Les frais seront pris sur le budget GEMAPI. Pour compléter leur financement, des aides ont été sollicitées auprès de l'Etat et de la Région Nouvelle-Aquitaine. M. LAMARQUE juge que cela est une bonne chose résultant de l'intervention des élus communaux auprès du nouveau sous-préfet qui s'est déplacé dès le lendemain de son installation. M. BOUCAU s'interroge sur une aide complémentaire du Département. Mme SOUPERBAT remercie les élus de cette action, la situation étant devenue inquiétante pour les riverains de la digue. Cela permet aussi de reconnaître le travail de l'ASA qui a toujours bien entretenu le système d'endiguement aux frais des propriétaires.

M. CATTANEO a été interpellé par le primeur qui ne reçoit plus ou peu de commandes de la part du restaurant scolaire. M. FAVIER indique que la réponse lui a précédemment été apportée par notre chef cuisinier M. MEUSNIER : les nouvelles exigences légales en matière de fournitures de denrées « bio et/ou local » [loi Egalim] contraignent le choix des fournisseurs. Ces derniers sont appelés à s'inscrire dans la démarche « bio » et à développer leur approvisionnement avec des labels, ceci permettant notamment à la commune de bénéficier de subventions. M. le Maire souligne l'intérêt pour les commerces de réorienter certaines de leurs pratiques.

M. RATEAU signale avoir constaté que des portes sont restées ouvertes au complexe sportif hier après-midi et s'interroge sur la présence des agents techniques au moment des faits. De manière générale, il rappelle l'attention particulière à porter à la fermeture des portes de l'ensemble des locaux communaux. Il fait part également du constat de dégradations des tatamis (traces de crayons et traces de brûlures !) dont il est nécessaire de trouver l'origine.

Mme SESE-DUVILLE et Nicolas PINAUD demandent à être inscrits à la visite du Centre d'Opérations et de Renseignement de la Gendarmerie situé à BORDEAUX (CORG 33).

M. FAVIER regrette les négligences de l'entreprise responsable des travaux de la fibre sur la commune (boîtiers laissés ouverts, fils qui pendent, stationnement des véhicules masquant la visibilité) et demande qu'un rappel leur soit adressé.

La préparation de l'aire du nouveau jeu de la cour maternelles a été terminée mercredi dernier, son installation est prévue lundi prochain.

Concernant le lotissement « la lisière de Castaing », il a signifié à nouveau au maître d'œuvre la construction de maison avec des radiers très élevés par rapport au niveau du sol, ce qui risque d'entraîner des nuisances (notamment de ruissellement d'eaux pluviales) entre fonds voisins. Il a également relancé le lotisseur pour que soient installés sans délai les panneaux de rue, ainsi que la diffusion des comptes rendus de réunion.

A la suite de l'information transmise par M. PIEDFERT, il demeure dans l'attente de la demande d'annulation du permis de GPSI sur le terrain de la Zone artisanale de Jean Blanc.

Les élèves de maternelles iront au Cinéma de Cadillac pour Noël, le 10 décembre prochain.

Les services de la Mairie ont été contactés à nouveau par le SICTOM pour la mise à jour de fichiers d'adresses, et demande à ce que le secrétariat du SICTOM actualise et coordonne les données qui leur sont fournies.

Enfin, il relaie la demande de M. LARRIBITEY de voir réorientés les nouveaux luminaires de la place des aubiers, ainsi que celle de M. NADEAU au sujet d'un arbre situé au bord d'un fossé à Jean Cabos. La commission travaux est saisie de ces demandes.

Les prochains conseils municipaux seront organisés vendredis 19 novembre à 18h30 et 17 décembre à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

**Le Maire,**

**Les Conseillers Municipaux**